

Pour publication immédiate

## NIPpaysage remporte le concours d'architecture de paysage pour l'aménagement du parc de Place de l'Acadie

**Montréal, le 15 mars 2011** - Le 25 février dernier, le jury du concours d'architecture de paysage pour l'aménagement du parc de Place de l'Acadie, s'est réuni et a sélectionné NIPpaysage comme lauréat parmi les trois équipes finalistes. Ce concours, tenu dans le cadre du projet de redéveloppement des places l'Acadie et Henri-Bourassa, visait principalement à élaborer un concept pour l'aménagement d'une place fraîcheur afin de contribuer à la lutte aux îlots de chaleurs urbains.

« Nous reconnaissons plus que jamais le rôle privilégié du design comme levier servant à améliorer la qualité de vie des citoyens. L'îlot de fraîcheur qui sera réalisé sera un apport essentiel à l'écosystème urbain qui est en train de voir le jour au cœur du redéveloppement domiciliaire de Place de l'Acadie », a déclaré le maire de Montréal, M. Gerald Tremblay.

« Le défi était de taille et il faut féliciter la firme lauréate. En raison des conditions urbaines environnantes, de la densité prévue du cadre bâti et des îlots de chaleur qui le ceinturent, cet espace urbain représente un important défi en matière d'aménagement et de design. Le parc devra offrir à la population résidente un havre de fraîcheur lors des périodes chaudes de l'été tout en étant conçu comme un lieu de rencontre et de solidarité pour tous les résidents », a souligné le maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, M. Pierre Gagnier.

Pour le jury, le projet de la firme NIPpaysage s'est démarqué par la variété, la qualité et la cohérence des lieux proposés, la performance potentielle en termes de production de fraîcheur, la convivialité des espaces de rencontre, la faisabilité technique et la viabilité du concept notamment quant à son adaptabilité en vue des étapes subséquentes.

Un contrat sera accordé à l'équipe lauréate pour, notamment, élaborer les plans d'aménagement du parc, effectuer le suivi durant la période d'appel d'offres, assurer la surveillance des travaux de construction et assurer la coordination avec tous les autres intervenants du projet.

Sous la supervision du conseiller professionnel Philippe Drolet, le jury du concours était présidé par Marie-Claude Robert et composé de Danielle Dagenais, Suzanne Gasse, Chantal Prud'homme, Vicky Saint-Pierre et Nicolas Reeves. Les deux autres équipes finalistes étaient : Groupe Rousseau Lefebvre ainsi que Version et Vlan paysages.

### **Réalisons Montréal Ville UNESCO de design**

Enfin, notons que le concours d'architecture de paysage pour l'aménagement du parc de Place de l'Acadie a reçu le soutien du chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design, une initiative du Bureau du design de la Ville de Montréal et de la Chaire UNESCO en paysage et en environnement de l'Université de Montréal. Ce projet est financé à parts égales par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Conférence régionale des élus de Montréal et la Ville de Montréal.

Il est possible de visionner les planches du projet lauréat et des finalistes sur le site de Réalisons Montréal Ville UNESCO de design [[realisationsmontreal.com](http://realisationsmontreal.com)].

-30-

Source : Bernard Larin  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
514 872-9998

Marlene Ouellet  
Chargée de communication  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville  
514 868-4141